

# Note d'information

Cayenne, le 15/10/2024

## Démarche pour la délivrance du duplicata d'un permis de chasser en Guyane

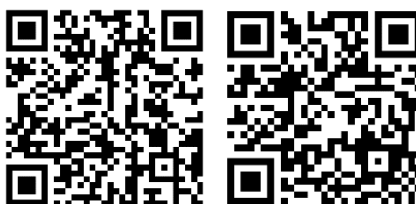
1. **Déposez une demande en ligne** via le site internet [permischasser.ofb.fr](https://permischasser.ofb.fr), rubrique DUPLICATA.
2. Vous recevrez un **numéro de suivi par e-mail** qui vous permettra de suivre l'état d'avancement de votre demande en ligne (onglet en haut à droite).
3. Une fois votre demande finalisée, le **formulaire CERFA pré-rempli** vous sera envoyé par e-mail. Il est aussi disponible au téléchargement dans l'onglet de suivi de votre demande.
4. **La délivrance d'un duplicata est payante (30€). Effectuez le paiement :**
  - Soit en ligne (paiement par carte bancaire)
  - Soit par virement bancaire
5. **Imprimez** le formulaire CERFA.
6. **Collez votre photographie d'identité** sur le recto du formulaire CERFA (attention, pas d'agrafe ni de trombone).
7. **Datez et signez** (sans dépasser du cadre) le formulaire CERFA.  
Si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle : votre représentant(e) légal(e) doit compléter et signer le cadre dédié en bas du verso du formulaire CERFA.
8. Vérifiez que votre demande contient toutes les pièces nécessaires :
  - Formulaire CERFA n°13944\*06 + 1 photographie d'identité de moins de 6 mois ;
  - Photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité ;
  - Si paiement par virement bancaire : preuve du virement ;
  - Si vous demandez un duplicata parce que votre permis est détérioré : fournir ce permis avec la demande.
9. **Envoyez votre demande complète au Secteur duplicata du Service Permis de chasser Guyane par courrier postal à l'adresse :**  
**Office français de la biodiversité**  
**Secteur duplicata**  
**BP 20**  
**78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex**

*Un certificat de demande de duplicata valant permis de chasser provisoire pour une période de deux mois (non renouvelable) est expédié sur demande uniquement si le dossier est complet et conforme.*

*En cas de changement d'état-civil, la démarche est gratuite : ne faites pas la demande en ligne mais contactez le Secteur Duplicata du permis de chasser.*

Pour plus d'informations, consultez :

Le site internet de l'OFB en  
Guyane : [guyane.ofb.fr](https://guyane.ofb.fr)  
→ Rubriques en bleu clair sur  
la page d'accueil



Le site internet du permis de  
chasser (démarches en ligne) :  
[permischasser.ofb.fr](https://permischasser.ofb.fr)